

Conducteur (trice) de bouteur, chargeuse

RNCP1783 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	230u
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) conducteur (trice) de bouteur, chargeuse doit maîtriser la conduite de deux engins principaux qui sont le bouteur et la chargeuse. Il (elle) doit également être capable de conduire, selon les besoins de l'entreprise, un ou plusieurs engins de servitude, tels que le tombereau ou le compacteur. Il (elle) réalise des terrassements, des travaux d'extraction et de chargement de matériaux, la mise en place de matériaux, le nivellement de plate-formes et le stockage de matériaux, afin de construire des voies de communication, des bâtiments industriels, des aérodrômes et des aménagements paysagers.

Il (elle) est seul (e) sur sa machine, mais il (elle) travaille, notamment pour les travaux de production, souvent au sein d'une équipe pouvant être composée de conducteurs de différents engins et d'ouvriers à pied. Il (elle) organise les zones d'évolution des décapeuses et des tombereaux, ainsi que la zone de mise en dépôt. Bien qu'il (elle) travaille sous les directives du chef de chantier, il (elle) possède toujours un degré d'autonomie et de responsabilité important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il (elle) réalise le terrassement d'un ouvrage en tenant compte des implantations, de la nature du sol et de la puissance de l'engin.

Le (la) conducteur (trice) de bouteur, chargeuse doit veiller à la sécurité des personnes évoluant à proximité de sa machine. Il (elle) intègre l'ensemble des contraintes afférentes au chantier et liées à l'environnement, à la sécurité, à la qualité, au rendement, à la nature du terrain, aux ouvrages rencontrés et aux conditions météorologiques.

Il (elle) a la responsabilité du bon fonctionnement de son engin dont il (elle) assure un contrôle quotidien. Il (elle) peut, suivant l'organisation de l'entreprise, avoir à assurer la maintenance de premier niveau de son engin, ceci en respectant le carnet d'entretien et les consignes de sécurité. Il (elle) doit rapporter au chef de chantier ou au responsable d'atelier toute anomalie ou usure anormale qu'il (elle) détecte.

Le (la) conducteur (trice) de bouteur et chargeuse peut se voir confier un engin de forte puissance sur des chantiers de 'grands travaux'. Il (elle) réalise dans ce cas des travaux de terrassement en grande masse ou assiste des échelons de décapeuses.

Selon la localisation des chantiers, il (elle) peut travailler 'en déplacement', et suivant la spécificité du chantier, avoir des horaires de travail adaptés.

Ce métier est particulièrement réglementé. Le (la) conducteur (trice) de bouteur, chargeuse doit être titulaire, pour chaque engin conduit, d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

On distingue les activités en production et les activités en transport d'accompagnement. Pour l'obtention du titre, le (la) candidat (e) doit avoir acquis (e) les compétences correspondant à trois activités en production et trois activités en transport et accompagnement.

A. – Activités en production

1. CONDUIRE UN BOUTEUR EN CHANTIERS TRADITIONNELS

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un boueur, vérifier l'état de la machine et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Terrasser un ouvrage avec un boueur en chantiers traditionnels en tenant compte des implantations, des natures de sols et de la puissance de la machine.

Débroussailler des végétaux avec un boueur et mettre en tas.

Scarifier et défoncer les sols au boueur.

Abattre et dessoucher des arbres avec un boueur.

Régler une surface avec un boueur.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Planter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Charger et décharger un boueur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

2. CONDUIRE UN BOUTEUR EN GRANDS TRAVAUX

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un boueur, vérifier l'état de la machine et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Charger et décharger un boueur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

Planter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Terrasser un ouvrage avec un boueur en grands travaux de terrassement en tenant compte des implantations, des natures de sols et de la puissance de la machine.

Scarifier et défoncer les sols au boueur.

Pousser des décapeuses automotrices.

Régler une surface avec un boueur.

3. CONDUIRE UNE CHARGEUSE

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une chargeuse, vérifier l'état de la machine et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Terrasser un ouvrage avec une chargeuse, en tenant compte des implantations, des natures de sols et de la puissance de la machine.

Charger avec une chargeuse les engins de transport en tenant compte de la nature des matériaux, de l'équilibrage de la charge, de la hauteur de vidage et de la capacité des bennes.

Régler une surface avec une chargeuse.

Scarifier ou défoncer des sols durs avec une chargeuse.

Planter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Charger et décharger une chargeuse, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

B – Activités en transport et accompagnement.

4. CONDUIRE UN TOMBREAU

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un tombereau, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Transporter des matériaux avec un tombereau en respectant le plan de circulation du chantier.

Charger et décharger un tombereau, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

5. CONDUIRE UNE DECAPEUSE

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une décapeuse, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Planter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Effectuer les travaux préparatoires (décapage, etc.) avec une décapeuse.

Réaliser un terrassement en grande masse : extraction et transport de matériaux.

Régaler des matériaux avec une décapeuse.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Charger et décharger la décapeuse, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

6. CONDUIRE UN COMPACTEUR

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un compacteur, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.
Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.
Fermer des plates-formes de terrassement avec un compacteur.
Compacter des couches de matériaux en respectant le plan de compactage et la nature des matériaux.
Charger et décharger un compacteur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de travaux publics tous domaines. (route, canalisations, génie civil, réseaux). Les services techniques des municipalités.

Direction départementale de l'équipement.

L'exploitation des carrières.

Les entreprises de travaux agricoles et forestiers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles : Conducteur (trice) de bull (pour le boueur)

Conducteur (trice) de bulldozer (pour le boueur) -

Conducteur (trice) de trax (pour chargeuses)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Autorisation de conduite obligatoire délivrée par l'employeur conformément à l'arrêté du 2 décembre 1998. Recommandation R.372 M de la CNAM relative à la conduite d'engins de chantiers. (certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité). La possession du titre professionnel dispense du certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP4846

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1783/>